



# Rapport annuel

au 29 décembre 2023

## TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR

Part I, Part GP, Part R, Part XOP

### FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM

FCP de droit français

### CLASSIFICATION

Actions internationales

---

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

[lbpam.com](http://lbpam.com)

# Sommaire

## **Orientation des placements**

## **Rapport de gestion**

## **Comptes annuels**

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

## **Certification du contrôleur légal des comptes**

## CLASSIFICATION

Actions internationales.

## DÉLÉGATION DE LA GESTION FINANCIÈRE

LBP AM a délégué à Tocqueville Finance SA la gestion financière partielle du portefeuille du FCP afin de faire bénéficier les porteurs de l'expertise de Tocqueville Finance SA en matière de gestion active de portefeuilles composés d'actions.

LBP AM a délégué à Tocqueville Finance SA, à l'exclusion de toute autre opération et de tout autre actif:

- (i) les achats et ventes d'actions (à l'exclusion des droits de vote attachés aux actions) répondant aux caractéristiques prévues à la rubrique "Actions" ci-après et les achats et les ventes de titres intégrant des dérivés sur actions;
- (ii) les souscriptions/rachats de parts ou actions d'OPCVM et de FIA investissant principalement dans les instruments visés au (i) ci-dessus;
- (iii) les instruments dérivés listés, de type futures ou options sur actions ou indices actions, conclus à des fins de couverture et/ou d'exposition sur actions/indices actions et répondant aux caractéristiques prévues à la rubrique "Instruments dérivés".

LBP AM conserve la gestion des actifs autres que ceux visés ci-dessus. Les détails et conditions de cette délégation sont définis contractuellement.

## OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est double:

- chercher à offrir aux investisseurs, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance liée à un portefeuille composé d'actions d'entreprises, sans contrainte géographique, sectorielle ou de capitalisation et dont une part importante de l'activité relève directement de la thématique environnementale; et
- poursuivre un objectif d'investissement durable en investissant dans des actions de sociétés exerçant une activité ayant pour but de développer des technologies propres ou d'améliorer la protection de l'environnement, selon l'analyse du Déléguataire de Gestion Financière.

## INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le FCP n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance du FCP peut être comparée *a posteriori* à la performance de l'indice MSCI ACWI Climate Change Index NR, dividendes nets réinvestis, libellé en euro et retenu sur les cours de clôture. L'indice MSCI ACWI Climate Change Index NR est calculé et publié par son administrateur, MSCI Limited.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que cet indicateur de référence (MSCI ACWI Climate Change Index) ne pourra refléter l'objectif de gestion du FCP. En raison du caractère spécialisé de la gestion du FCP sur les valeurs relevant de la thématique environnementale, la composition du portefeuille ne cherchera pas à reproduire la composition de l'indicateur de référence.

Le MSCI ACWI Climate Change Index, calculé et publié par Morgan Stanley Capital International (MSCI) est un indice des marchés d'actions internationales (marchés des pays développés et marchés des pays émergents). Il est calculé à partir d'un panier composé des principales valeurs boursières et vise à représenter les performances d'une stratégie d'investissement qui répondra les titres en fonction des opportunités et des risques associés à la transition vers une économie plus sobre en carbone, tout en cherchant à minimiser les exclusions de l'indice parent (MSCI All Country World Index). Le MSCI ACWI Climate Change Index, exprimé en euro, inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent.

L'indicateur de référence est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : <http://www.msci.com>.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

### STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

#### STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer le seuil de sélectivité de 20 % imposé par le Label ISR, et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR.

**1. L'Univers d'Analyse**, constitué des valeurs qui composent les indices MSCI All Country World Index et MSCI World Small Cap<sup>1</sup>, **est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse du Délégué de Gestion Financière**, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité à respecter.

Cette analyse se fonde sur une notation élaborée et fournie par LBP AM et sur l'expertise interne des gérants du Délégué de Gestion Financière. LBP AM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales);
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- La transition économique et énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

Le Délégué de Gestion Financière utilise la notation LBP AM comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion.

Ensuite, le Délégué de Gestion Financière procède à sa propre analyse qualitative des émetteurs. Le cas échéant, il peut proposer une modification de la note quantitative, modification soumise à approbation par un comité *ad hoc* de LBP AM. Le Délégué de Gestion Financière reste ainsi seul juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière des émetteurs, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière.

<sup>1</sup> L'indice MSCI ACWI est un indice représentatif des marchés actions de moyennes et grandes capitalisations de 23 pays développés et des 27 pays émergents. L'indice MSCI ACWI est calculé et publié par son administrateur MSCI.

L'indice MSCI World Small Cap est un indice représentatif des marchés actions de petites capitalisations de 23 pays développés. L'indice MSCI World Small Cap est calculé et publié par son administrateur MSCI.

L'indice MSCI ACWI et l'indice MSCI World Small Cap sont utilisés par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur des indices de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur les indices de référence sont accessibles via le site internet suivant : <https://www.msci.com>. Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

### 2. Au terme de l'analyse de l'univers d'investissement décrit ci-dessus, le Délégué de Gestion Financière sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

La stratégie d'investissement du FCP consiste **dans un premier temps à sélectionner, au sein de l'Univers Réduit, les émetteurs dont une partie de l'activité<sup>2</sup> répond aux thématiques environnementales (les « Émetteurs Thématiques Environnementales »)**, selon l'analyse du Délégué de Gestion Financière. Il s'agira notamment de sociétés appartenant aux secteurs de l'eau, des énergies renouvelables (hydraulique, éolienne, photovoltaïque, biomasse...), du retraitement des déchets et plus généralement de toute société exerçant une activité ayant pour but de développer des technologies propres ou d'améliorer la protection de l'environnement, selon l'analyse du Délégué de Gestion Financière.

Les principales thématiques environnementales identifiées sont: les énergies renouvelables (solaire, éolien, stockage, etc.), le transport et la mobilité durables (transports collectifs, covoiturage, véhicules électriques, etc.), les bâtiments verts (isolation, chauffage, compteurs intelligents, éclairage, etc.), l'économie circulaire (recyclage, tri des déchets, traitements de l'eau, etc.), les services et solutions environnementaux (efficacité énergétiques, technologies vertes, audits environnementaux, etc.), l'agriculture et l'alimentation soutenables (gestion des forêts, agro-écologie, alimentation bio, etc.). Cette liste n'est pas exhaustive, elle est enrichie en fonction des opportunités nouvelles répondant à des enjeux environnementaux, selon l'analyse du Délégué de Gestion Financière.

L'objectif est, **dans un second temps, de sélectionner parmi les Émetteurs Thématiques Environnementales, ceux présentant un potentiel de croissance future tout en tenant compte de la valorisation par rapport au marché et au secteur**, selon l'analyse du Délégué de Gestion Financière. Une analyse des qualités intrinsèques de la société et de son management est réalisée. Sont privilégiées les sociétés gagnant des parts de marchés dans leur secteur, et qui disposent d'une stratégie de développement interne et/ou externe qui a déjà fait ses preuves.

Les valeurs seront choisies à l'issue du travail de recherche financière et extra-financière (selon les trois critères ESG) effectué en interne par les équipes concernées chez Tocqueville Finance SA. Ce dernier prend ainsi en compte de manière simultanée et systématique:

- le critère « Environnement », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants: les émissions de CO2 scope 1 et 2 (à noter que la Société de Gestion a choisi de ne pas intégrer le scope 3 en raison de problèmes d'accessibilité et de fiabilité des données sur ledit scope 3 et plus largement en raison du manque de comparabilité des données entre sociétés), la quantité de déchets générés et recyclés, etc.<sup>3</sup> ;
- le critère « Social », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants: le turnover des employés, le pourcentage de femmes au sein du management, le nombre d'accidents, etc.;
- le critère « Gouvernance », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants: le pourcentage d'administrateurs indépendants au conseil d'administration, aux comités de nomination et de rémunération, la part des femmes au conseil ou encore la mise en place d'un dispositif anti-corruption, etc.

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers Réduit; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers Réduit et de l'Univers d'Analyse, sur les marchés des actions, sans contrainte capitalistique ou géographique, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et sous réserve que ces titres respectent les contraintes du Label ISR et qu'ils disposent d'une note ISR meilleure que celle correspondant aux seuils fixés dans le cadre de l'approche afin d'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: actions) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. La liste des actifs permettant de réaliser cette stratégie est décrite ci-dessous.

<sup>2</sup> Au moins 20 % du chiffre d'affaires ou de l'EBITDA de ces émetteurs est consacré à une ou plusieurs des thématiques environnementales telles que précisées ci-dessus.

<sup>3</sup> Émissions directes de gaz à effet de serre (ou « scope 1 »): émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple: combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasse, etc.

Émissions à énergie indirectes (ou « scope 2 »): émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.

Autres émissions indirectes (ou « scope 3 »): Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète, comme par exemple: l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions, etc.

Source: Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

### TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

#### 1. Actifs (hors dérivés intégrés)

##### ■ Actions

Le FCP est en permanence exposé au risque actions à hauteur de 60 % minimum et dans la limite de 120 % de l'actif net du FCP. Le FCP sera principalement exposé sur les actions ou titres assimilés d'entreprises (dont les ADR et les GDR<sup>4</sup>), sans contrainte géographique, sectorielle, ou de capitalisation; ces titres peuvent être libellés dans toute devise des pays dans lesquels les émetteurs ont leur siège social.

Les titres sont sélectionnés selon les critères présentés dans la stratégie d'investissement.

##### ■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Néant.

##### ■ Actions ou parts d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger

Dans la limite de 10 % de l'actif net, le FCP peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens et/ou FIA de droit français, dans des fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les critères prévus au 214-13, ces OPC pouvant être cotés ou non (tels les ETF ou *trackers*<sup>5</sup>).

Ces OPC pourront notamment être des OPC monétaires.

Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM ou une société liée (en ce compris Tocqueville Finance SA).

S'il ne s'agit pas d'OPC gérés par la Société de Gestion, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, le Délégué de Gestion Financière et la Société de Gestion du FCP privilégieront la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec la philosophie de la Société de Gestion.

#### 2. Instruments dérivés

Les instruments dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition (positive ou négative) auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- Futures et options sur actions ou indices actions sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, swaps de gré à gré
- à des fins de couverture ou d'exposition sur les actions ou indices actions.
- Futures, swaps et options de change sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture ou d'exposition sur les devises.
- Futures et options de taux sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur taux.

Dérivés actions sur indice: ces instruments seront utilisés à des fins de couverture du risque action. Ils pourront également être utilisés de manière provisoire pour exposer les portefeuilles. La Société de Gestion estime que les dérivés d'indices ne sont pas utilisés pour piloter la performance ESG des fonds.

Dérivés actions sur entité unique (*single name*): l'achat ou la vente de dérivés action « *single name* » est possible à des fins de couverture, ou d'exposition provisoire, à condition de respecter le même niveau d'exigence en termes de performance ESG du portefeuille avant et après la prise en compte des dérivés *single name*. Pour se faire, le titre sous-jacent du dérivé sera évalué selon la même méthodologie ESG que les titres physiques. Le caractère provisoire s'entend comme une durée inférieure à 1 an (roll compris). La vente à découvert d'un titre, de manière directe ou synthétique, n'est pas autorisée. Le portefeuille respectera un minimum de 50 % de titres physiques, une limite de couverture en dérivés *single name* de 20 %, et une exposition maximum de 150 %.

<sup>4</sup> Un ADR (*American Depositary Receipts*) est un titre émis par une banque américaine représentant la propriété d'une action d'une société non américaine. Un GDR (*Global Depositary Receipts*) est un titre émis par une banque, quelle que soit sa nationalité, représentant la propriété d'une action d'une société étrangère.

<sup>5</sup> Fonds commun de placement, SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct, soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple: FTSE MTS Global, FTSE MTS 3-5 ans, Iboxx...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

## ■ ORIENTATION DES PLACEMENTS

L'ensemble de ces instruments est utilisé par la gestion afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques liés aux secteurs de l'environnement et aux zones géographiques. La couverture du risque actions se fera dans la limite d'une exposition minimale aux marchés actions de 60 % de l'actif net du FCP.

Il est précisé que ces instruments dérivés à terme ne seront utilisés qu'à titre exceptionnel, sur une durée très courte, afin de faire face à des mouvements de passif significatifs qui ne pourraient pas être traités sur les marchés. Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

Du fait des stratégies indiquées ci-dessus, le FCP peut être exposé sur la totalité de l'actif au risque de change non couvert.

Le recours aux instruments dérivés peut générer une surexposition du FCP aux actions (achat de contrats à terme, d'options d'achat ou vente d'options de vente) ne pouvant dépasser 110 % de l'actif net.

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du FCP. La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 125 % de l'actif net (levier net) et 200 % de l'actif net (levier brut).

### 3. Titres intégrant des dérivés

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le FCP peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (bons de souscription, warrants, obligations convertibles...), sur taux, actions, indices et change.

Les sous-jacents de ces titres sont sélectionnés selon les contraintes d'investissement socialement responsable de l'équipe ISR de la Société de Gestion.

### 4. Dépôts d'espèces

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, dans la limite de 25 % de l'actif net.

### 5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats).

### 6. Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

#### ■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

#### ■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

#### ■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits ci-dessus).

#### ■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 20 % de l'actif net.

### ■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêt lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

### ■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

## 7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissements de crédit..

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes:

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de Gestion détermine:

- Le niveau de garantie financière requis; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (*mark-to-market*). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

## PROFIL DE RISQUE

Le FCP relève de la classification "Actions internationales". De ce fait, il comporte principalement des risques liés à ses investissements sur les marchés actions.

Les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le FCP et auxquels s'expose l'investisseur sont:

- **Risque de perte en capital:** le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque actions:** en raison de son objectif de gestion, le FCP est exposé au risque actions. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du FCP peut baisser.

Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les actions de petites et moyennes capitalisations, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative du FCP plus importante et plus rapide.

L'exposition du FCP au risque actions est au minimum de 90 % et peut aller jusqu'à 110 %. Une surexposition via les dérivés et/ou dérivés intégrés aux marchés actions pourra être mise en œuvre générant une surexposition globale maximale de 110 % de l'actif.



## ORIENTATION DES PLACEMENTS

- **Risque de change**: il s'agit du risque de baisse des devises de cotation des instruments financiers sur lesquels est investi le FCP par rapport à la devise de référence du portefeuille (l'euro). Cette exposition peut être réduite par l'utilisation des différents instruments financiers présentés dans le cadre de la stratégie d'investissement. Cependant, une dépréciation des devises sur lesquelles le portefeuille est investi par rapport à l'euro pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié aux investissements sur les marchés émergents**: l'investissement sur les marchés émergents comporte un degré de risque élevé en raison de la situation politique et économique de ces marchés qui peut affecter la valeur des investissements du FCP. Leurs conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En outre, un investissement sur ces marchés implique des risques liés aux restrictions imposées aux investissements étrangers, aux contreparties, à la volatilité de marché plus élevée, au retard dans les règlements / livraisons, ainsi qu'à la liquidité réduite sur certaines lignes composant le portefeuille du FCP. Ce risque est limité à 20 % de l'actif net.
- **Risque de durabilité**: tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées sont les suivants:

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres**: le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP. Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).
- **Risque de taux**: il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. La sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du FCP une variation de 1 % des taux d'intérêt. Une sensibilité de 0,5 se traduira ainsi, pour une variation de 1 % des taux, par une variation de 0,5 % en sens inverse de la valeur liquidative. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser de manière significative.
- **Risque lié aux instruments non cotés par le biais d'investissement dans des fonds de capital investissement ou dans des OPC eux-mêmes investis à titre accessoire en instruments non cotés**: ce risque provient du mode de valorisation et de la faible liquidité des instruments non cotés sur un marché réglementé.

## DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans.

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

Néant

## COMMENTAIRE DE GESTION

### Contexte économique et financier de l'année

La période sous revue a été à nouveau marquée par une forte volatilité.

- Pendant le 1<sup>er</sup> trimestre, le MSCI ACWI Climate Change dividendes nets réinvestis a progressé de + 8,7 %, porté par des chiffres économiques plutôt rassurants, des publications de résultats solides au premier trimestre et la réactivité rassurante des banques centrales occidentales qui ont fait face à une inflation sous-jacente persistante.
- Malgré la faillite de certaines institutions financières aux États-Unis et Crédit Suisse en Europe, qui a ravivé les craintes d'une crise financière sur les marchés et provoqué une hausse de la volatilité au cours du 2<sup>e</sup> trimestre, le MSCI ACWI Climate Change dividendes nets réinvestis a progressé de + 8,1 %, porté notamment par l'intelligence artificielle et la conviction qu'elle augmenterait la productivité et permettrait aux entreprises de faire des économies.
- Au cours du 3<sup>e</sup> trimestre, les craintes d'une récession et la poursuite de la hausse de taux ont eu un impact négatif sur les marchés actions engendrant une baisse de - 1,4 % sur le MSCI ACWI Climate Change dividendes nets réinvestis avec un effet particulièrement prononcé sur les valeurs cycliques et industrielles.
- Le 4<sup>e</sup> trimestre a été marqué, à partir de la fin octobre, par la détente des taux d'intérêt à la suite du ralentissement de l'inflation et l'idée selon laquelle les banques centrales en ont fini avec le cycle de resserrement monétaire entamé en mars 2022. Le MSCI ACWI Climate Change dividendes nets réinvestis a progressé de + 7,3 % sur le trimestre pour finir l'année avec une performance de + 24,4 %.
- Les valeurs de notre univers et surtout l'industrie et les matériaux ont enregistré un net rebond de leurs cours de Bourse pendant l'année, mais le biais thématique du fonds a été un détracteur de la performance relative: parmi les secteurs les plus performants de l'année, notons en particulier la finance et les services de communication, absents de l'univers d'investissement.
- La performance du secteur industriel, le plus important dans notre univers d'investissement, a été relativement volatile au cours de l'année en raison des craintes d'une récession puis la perspective positive d'une moindre inflation et la publication de résultats globalement rassurants.

### Gestion du FCP

En 2023, Tocqueville Global Climate Change ISR a sous-performé le MSCI ACWI Climate Change dividendes nets réinvestis principalement en raison de la forte hausse de la Technologie, un secteur dans lequel l'exposition du fonds est limitée en raison de son biais thématique, ainsi que sa sous-pondération sur la Consommation Discrétionnaire.

D'autre part, l'exposition importante du portefeuille à l'Industrie a contribué positivement à la performance relative dans un contexte de taux volatil et d'une tendance toujours forte dans l'électrification.

Pendant l'exercice nous avons maintenu notre sélectivité, privilégiant des fortes convictions ayant des prévisions de croissance visible et des perspectives de moyen et long terme solides. Parmi les plus fortes hausses de l'année notons en particulier Clean Harbors (+ 48,0 %), Eaton (+ 48,5 %), Renesas (+ 93,9 %) ou l'Air Liquide (+ 33,0 %). À l'inverse, la performance du fonds a été pénalisée par la baisse d'Enphase (- 51,7 %), et les absences de Tesla (+ 95,3 %), Apple (+ 43,5 %) et Amazon (+ 75,1 %). Les effets allocation (- 489 bps) et sélection de titres (- 591 bps) ont été négatifs.

## PERFORMANCES

L'indice de référence est MSCI AC World Climate Change dividendes nets réinvestis (en euro)

Performances	Fonds – Part GP	Indice de référence
Sur 1 an	12,26 %	24,39 %
Sur 3 ans	11,35 %	30,06 %
Sur 5 ans	46,80 %	61,65 %

Performances	Fonds – Part R	Indice de référence
Sur 1 an	11,43 %	24,39 %
Sur 3 ans	9,07 %	30,06 %
Sur 5 ans	42,06 %	61,65 %

Performances	Fonds – Part I	Indice de référence
Sur 1 an	12,38 %	24,39 %
Sur 3 ans	10,79 %	30,06 %
Sur 5 ans	44,17 %	61,65 %

Performances	Fonds – Part XOP	Indice de référence
Sur 1 an	13,13 %	24,39 %
Sur 3 ans	—	—
Sur 5 ans	—	—

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

## RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

## PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASHM	14 248 059,49	18 500 653,54	<b>32 748 713,03</b>
NVIDIA CORP	2 710 070,62	324 831,06	<b>3 034 901,68</b>
ASML HOLDING NV	1 558 492,26	733 072,73	<b>2 291 564,99</b>
SUNRUN INC	1 048 619,79	748 231,69	<b>1 796 851,48</b>
DEERE & CO	—	1 785 850,25	<b>1 785 850,25</b>
NEXTERA ENERGY GROUP	—	1 779 210,92	<b>1 779 210,92</b>
ENPHASE ENERGY	664 647,96	1 102 954,35	<b>1 767 602,31</b>
BYD COMPANY LTD H	—	1 727 852,46	<b>1 727 852,46</b>
SIEMENS AG-REG	1 563 254,91	110 691,48	<b>1 673 946,39</b>
DAIKIN INDUSTRIES	169 027,62	1 482 736,69	<b>1 651 764,31</b>

### EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 125,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 200,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 100,34 % selon la méthode de l'engagement,
- 100,34 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

### CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

### INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

### OPCVM : INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

**Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés / Identité des contreparties à ces transactions financières dérivés / Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Non concerné.

### PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2<sup>e</sup> niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

### POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

### COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : [www.lbpam.com](http://www.lbpam.com)

### FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,06 % de l'actif net moyen pour la part GP,
- 0,06 % de l'actif net moyen pour la part R,
- 0,06 % de l'actif net moyen pour la part XOP,
- 0,06 % de l'actif net moyen pour la part I.

## POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

### 1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
  - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
  - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
  - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique. Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
  - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
  - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

### 2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 29 décembre 2023		
<b>Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2023</b>		
	Fixes bruts	14 950 686€
	Variables + primes bruts	5 277 437 €
<b>Ensemble des gérants</b>		
	Fixes bruts	3 420 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
<b>Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)</b>		
	Fixes bruts	1 232 500 €
	Variables + primes bruts	533 000 €

## POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DÉLÉGATAIRE DE GESTION FINANCIÈRE (TOCQUEVILLE FINANCE SA)

### 1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de TFSA sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de TFSA n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
  - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
  - de la performance globale de TFSA pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de TFSA,
  - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de TFSA.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.

Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la direction générale et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.

- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
  - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
  - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : l'ensemble du personnel, y compris pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée. Dans le cadre de l'intégration de TFSA dans le groupe LBPAM, le Conseil d'administration de TFSA a décidé lors de sa réunion du 25 novembre 2021 de supprimer le Comité des rémunérations de TFSA et de confier ses missions au Comité des nominations et des rémunérations de LBPAM. Ce comité est composé de membres qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de LBPAM et dont la majorité est indépendante (quatre membres du Conseil de surveillance dont un appartenant à LBP, un à Aegon AM, et de deux membres indépendants). Ce comité est présidé par un des membres indépendants.

**2. Éléments quantitatifs**

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 29 décembre 2023		
<b>Ensemble des CDI de la Société TFSA sur l'année 2023</b>		
	Fixes bruts	3 011 405 €
	Variables + primes bruts	1 520 000 €
<b>Ensemble des gérants</b>		
	Fixes bruts	2 434 041 €
	Variables + primes bruts	1 312 500 €
<b>Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)</b>		
	Fixes bruts	n/a
	Variables + primes bruts	n/a



# Comptes annuels

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>64 242 261,63</b>	<b>62 981 586,09</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>63 515 752,04</b>	<b>58 081 007,03</b>
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	63 515 752,04	58 081 007,03
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres de créances négo­ciables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
<b>Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>726 509,59</b>	<b>4 900 579,06</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	726 509,59	4 900 579,06
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>79 816,42</b>	<b>79 452,75</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	79 816,42	79 452,75
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>196 585,10</b>	<b>172 679,29</b>
Liquidités	196 585,10	172 679,29
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>64 518 663,15</b>	<b>63 233 718,13</b>

**BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	68 573 782,41	60 885 944,14
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	181 886,46	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-4 979 922,27	1 803 364,34
Résultat de l'exercice (a,b)	524 573,08	249 080,02
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>64 300 319,68</b>	<b>62 938 388,50</b>
* Montant représentatif de l'actif net		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>26 446,49</b>	<b>129 251,56</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	26 446,49	129 251,56
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>191 896,98</b>	<b>166 078,07</b>
Concours bancaires courants	191 896,98	166 078,07
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>64 518 663,15</b>	<b>63 233 718,13</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTÉ DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 325,89	431,09
Produits sur actions et valeurs assimilées	793 533,45	449 195,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>795 859,34</b>	<b>449 626,09</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	10 450,28	4 477,56
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>10 450,28</b>	<b>4 477,56</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>785 409,06</b>	<b>445 148,53</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	229 543,08	205 186,47
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>555 865,98</b>	<b>239 962,06</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-31 292,90	9 117,96
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>524 573,08</b>	<b>249 080,02</b>

## 1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

1. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
  - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
  - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
  - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
2. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
3. Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).
4. Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.
5. À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.
6. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :
  - Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
  - Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.
7. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :
  - Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
  - Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
  - Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

8. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :
  - Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
  - L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
  - Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
  - Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.
9. Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat
10. Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.
11. Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.
12. Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

## Frais de gestion

1. Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à 1.80 % TTC de l'actif net pour la part R, 1.00 % TTC de l'actif net pour la part I et 1.40 % TTC de l'actif net pour la part GP et 0.50 % pour la part XOP. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.
2. Le taux de frais cotisation AMF est de 0.00085 %.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts GP, R et XOP	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts I	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>62 938 388,50</b>	<b>20 392 280,32</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 162 497,58	49 951 034,33
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-8 774 710,80	-1 571 424,66
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 141 975,65	3 932 745,95
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 355 186,03	-2 980 643,86
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-172 623,05	-122 578,23
Différences de change	-1 185 277,31	85 859,19
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	12 989 389,16	-6 988 846,60
Différence d'estimation exercice N	11 104 557,62	-1 884 831,54
Différence d'estimation exercice N-1	1 884 831,54	-5 104 015,06
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	555 865,98	239 962,06
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>64 300 319,68</b>	<b>62 938 388,50</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
TITRES DE CRÉANCES		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
AUTRES OPÉRATIONS		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



## 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196 585,10	0,31
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 896,98	0,30
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	196 585,10	0,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	191 896,98	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 CHF		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	34 001 246,74	52,88	3 628 935,37	5,64	2 827 925,74	4,40	4 991 348,23	7,76
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	23 196,04	0,04	39 723,99	0,06	0,00	0,00	16 896,39	0,03
Comptes financiers	212,08	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	196 372,02	0,31
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,21	0,00	0,00	0,00	0,02	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>	
Coupons et dividendes en espèces	79 816,42
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>	<b>79 816,42</b>
<b>DETTES</b>	
Frais de gestion fixe	16 849,48
Autres dettes	9 597,01
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>26 446,49</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>	<b>53 369,93</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

## 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR GP</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 635,00000	214 378,70
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1 635,00000	214 378,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 723,97829	
<b>Part TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-3 750,00000	-6 302 550,00
Solde net des souscriptions/rachats	-3 750,00000	-6 302 550,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 766,00000	
<b>Part TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	2 166,06407	255 118,97
Parts rachetées durant l'exercice	-369,25000	-44 660,83
Solde net des souscriptions/rachats	1 796,81407	210 458,14
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 143,56489	
<b>Part TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR XOP</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	172,74251	1 692 999,91
Parts rachetées durant l'exercice	-234,29816	-2 427 499,97
Solde net des souscriptions/rachats	-61,55565	-734 500,06
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 746,56059	

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR GP</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR R</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR XOP</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR GP</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	174,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,96
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	11,14
Pourcentage de frais de recherche	0,06
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	119 224,08
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,81
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	8 765,78
Pourcentage de frais de recherche	0,06
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR R</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 288,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,66
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	191,14
Pourcentage de frais de recherche	0,06
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR XOP</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	66 468,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,14
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	29 419,95
Pourcentage de frais de recherche	0,06

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés:

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	181 886,46	0,00
Résultat	524 573,08	249 080,02
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>706 459,54</b>	<b>249 080,02</b>
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR GP</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	502,87	38,95
<b>Total</b>	<b>502,87</b>	<b>38,95</b>
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	37 273,36	65 481,35
<b>Total</b>	<b>37 273,36</b>	<b>65 481,35</b>
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 941,89	-685,52
<b>Total</b>	<b>-1 941,89</b>	<b>-685,52</b>
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR XOP</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	670 625,20	184 245,24
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>670 625,20</b>	<b>184 245,24</b>

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 979 922,27	1 803 364,34
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-4 979 922,27</b>	<b>1 803 364,34</b>
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR GP</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-17 815,34	1 872,93
<b>Total</b>	<b>-17 815,34</b>	<b>1 872,93</b>
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-918 650,52	2 903 605,95
<b>Total</b>	<b>-918 650,52</b>	<b>2 903 605,95</b>
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-31 511,04	27 789,94
<b>Total</b>	<b>-31 511,04</b>	<b>27 789,94</b>
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR XOP</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 011 945,37	-1 129 904,48
<b>Total</b>	<b>-4 011 945,37</b>	<b>-1 129 904,48</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>87 595 905,34</b>	<b>32 088 780,94</b>	<b>20 392 280,32</b>	<b>62 938 388,50</b>	<b>64 300 319,68</b>
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR GP en EUR</b>					
Actif net	33 537 185,48	48 165,61	17 154,93	10 534,63	229 137,33
Nombre de titres	285 966,37761	403,52532	116,51938	88,97829	1 723,97829
Valeur liquidative unitaire	117,27	119,36	147,22	118,39	132,91
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5,60	0,50	12,52	21,04	-10,33
Capitalisation unitaire sur résultat	2,24	1,50	2,44	0,43	0,29
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR I en EUR</b>					
Actif net	50 216 486,08	30 827 154,75	20 324 953,21	16 351 925,81	11 822 871,45
Nombre de titres	32 196,00000	19 546,00000	10 516,00000	10 516,00000	6 766,00000
Valeur liquidative unitaire	1 559,71	1 577,15	1 932,76	1 554,95	1 747,39
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	74,66	6,63	165,20	276,11	-135,77
Capitalisation unitaire sur résultat	20,78	10,69	20,76	6,22	5,50
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR R en EUR</b>					
Actif net	3 842 233,78	1 213 460,58	50 172,18	155 125,45	403 473,33
Nombre de titres	33 032,24804	10 311,73430	347,73430	1 346,75082	3 143,56489
Valeur liquidative unitaire	116,31	117,67	144,28	115,18	128,34
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5,56	0,49	12,32	20,63	-10,02
Capitalisation unitaire sur résultat	1,60	0,85	1,61	-0,50	-0,61
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR XOP en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	46 420 802,61	51 844 837,57
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	4 808,11624	4 746,56059
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	9 654,67	10 922,61
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	-234,99	-845,23
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	38,31	141,28



## 3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
AIXTRON SE	EUR	17 415	673 263,90	1,05
GEA GROUP	EUR	25 203	949 901,07	1,48
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	32 092	1 213 077,60	1,89
SAP SE	EUR	6 058	844 969,84	1,31
SIEMENS AG-REG	EUR	9 553	1 623 245,76	2,52
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>5 304 458,17</b>	<b>8,25</b>
<b>COREE DU SUD</b>				
SAMSUNG SDI CO LTD	KRW	1 844	611 781,10	0,95
<b>TOTAL COREE DU SUD</b>			<b>611 781,10</b>	<b>0,95</b>
<b>DANEMARK</b>				
NOVOZYMES B	DKK	23 569	1 173 304,34	1,82
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>1 173 304,34</b>	<b>1,82</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
ADVANCED DRAINAGE SYSTEMS IN	USD	8 428	1 073 022,15	1,67
APPLIED MATERIALS INC	USD	8 941	1 311 789,14	2,04
CLEAN HARBORS INC	USD	19 588	3 094 466,01	4,82
EATON CORPORATION PUBLIC LIMITED COMPANY	USD	13 872	3 024 175,11	4,71
EMERSON ELECTRIC	USD	25 074	2 209 253,99	3,43
ENPHASE ENERGY	USD	5 791	692 728,68	1,08
FIRST SOLAR INC	USD	8 799	1 372 282,37	2,13
HANNON ARMSTRONG SUSTAINABLE	USD	38 276	955 643,94	1,48
INGERSOLL RAND INC	USD	20 469	1 433 098,68	2,23
MICROSOFT CORP	USD	14 652	4 987 768,14	7,76
MONDELEZ INTERNATIONAL INC	USD	25 805	1 691 989,45	2,63
NVIDIA CORP	USD	9 041	4 053 124,54	6,30
REPUBLIC SERVICES INC.	USD	9 213	1 375 382,09	2,14
SHOALS TECHNOLOGIES GROUP -A	USD	55 114	775 332,97	1,20
SUNNOVA ENERGY INTERNATIONAL	USD	67 309	929 219,44	1,45
SUNRUN INC	USD	69 853	1 241 311,18	1,93
XYLEM	USD	19 078	1 975 069,10	3,07
ZURN WATER SOLUTIONS CORP	USD	32 437	863 596,77	1,35
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>33 059 253,75</b>	<b>51,42</b>
<b>FRANCE</b>				
AIR LIQUIDE	EUR	6 329	1 114 663,48	1,73
LEGRAND SA	EUR	11 241	1 057 778,10	1,65
MICHELIN (CGDE)	EUR	26 256	852 269,76	1,32
NEXANS SA	EUR	15 054	1 193 029,50	1,85
REXEL	EUR	55 434	1 373 100,18	2,14
SAINT-GOBAIN	EUR	22 598	1 506 382,68	2,34
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	7 433	1 351 170,74	2,10
VALEO SA	EUR	30 689	427 037,44	0,67
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>8 875 431,88</b>	<b>13,80</b>
<b>ITALIE</b>				
PRYSMIAN SPA	EUR	32 873	1 353 381,41	2,10
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>1 353 381,41</b>	<b>2,10</b>

## INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>JAPON</b>				
EBARA CORP	JPY	22 136	1 186 586,50	1,85
TOYOTA MOTOR	JPY	43 798	728 543,84	1,13
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>1 915 130,34</b>	<b>2,98</b>
<b>JERSEY</b>				
APTIV PLC	USD	11 598	941 992,99	1,47
<b>TOTAL JERSEY</b>			<b>941 992,99</b>	<b>1,47</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	2 068	971 856,60	1,51
ASML HOLDING NV	EUR	1 319	899 162,30	1,40
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>1 871 018,90</b>	<b>2,91</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
LINDE PLC	EUR	1 796	662 005,60	1,03
NATIONAL GRID PLC	GBP	127 635	1 558 338,58	2,43
SCOTTISH & SOUTHERN ENERGY PLC	GBP	67 951	1 455 392,72	2,26
SEVERN TRENT PLC NV	GBP	20 671	615 204,07	0,95
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>4 290 940,97</b>	<b>6,67</b>
<b>SUISSE</b>				
ABB LTD	CHF	17 608	706 441,22	1,10
FISCHER (GEORG)-REG	CHF	8 875	583 266,11	0,91
NESTLE SA-REG	CHF	14 666	1 538 218,41	2,39
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>2 827 925,74</b>	<b>4,40</b>
<b>TAIWAN</b>				
TAIWAN SEMICONDUCTOR	TWD	73 815	1 291 132,45	2,01
<b>TOTAL TAIWAN</b>			<b>1 291 132,45</b>	<b>2,01</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>63 515 752,04</b>	<b>98,78</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>63 515 752,04</b>	<b>98,78</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	71	721 455,14	1,12
OSTRUM SRI CASH Part I	EUR	0,45477	5 054,45	0,01
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>726 509,59</b>	<b>1,13</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>726 509,59</b>	<b>1,13</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>726 509,59</b>	<b>1,13</b>
<b>Créances</b>			<b>79 816,42</b>	<b>0,12</b>
<b>Dettes</b>			<b>-26 446,49</b>	<b>-0,04</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>4 688,12</b>	<b>0,01</b>
<b>Actif net</b>			<b>64 300 319,68</b>	<b>100,00</b>
Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR R	EUR	3 143,56489	128,34	
Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR XOP	EUR	4 746,56059	10 922,61	
Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR GP	EUR	1 723,97829	132,91	
Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR I	EUR	6 766,00000	1 747,39	

## ANNEXE SFDR

**Dénomination du produit** : TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR (ci-après, le "Produit Financier")

**Identifiant d'entité juridique**: 969500T2D1CPOPWH3011

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce Produit Financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



OUI



NON

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_%

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de [min.durabilité] d'investissement durables

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- Gestion durable des **R**essources
- Transition **É**nergétique
- Développement des **T**erritoires

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	<p>Rappel de l'indicateur : les émetteurs de l'univers d'analyse ayant la plus mauvaise note selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) sont exclus du portefeuille. Au global, au moins 20% des titres de l'Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : MSCI World Small Cap dividendes net réinvestis (en euro) + MSCI AC World dividendes nets réinvestis (en euro)) sont exclus après application de cette contrainte combinée avec la politique d'exclusion.</p> <p>Cette contrainte fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, au 29/12/2023, tous les émetteurs ayant obtenus une note GREaT supérieure à 6,82 * ou figurant parmi les listes d'exclusions ont été exclus de l'univers d'investissement. Ainsi, 20,01% de l'univers d'analyse était exclu à l'investissement à cette date.</p> <p><small>*Dans le référentiel de notation GREaT, 1 est la meilleure note et 10 la plus mauvaise</small></p>

<p>Indicateurs Clés de Performance</p>	<p>Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Universe ( benchmark) sur les indicateurs spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Empreinte carbone : Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d’euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</li> <li>- Rémunération Responsable des dirigeants : L’indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises intégrant des critères ESG dans la rémunération de leurs dirigeants.</li> </ul> <p>Ces contraintes font l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.</p> <p>A titre d’exemple, le score obtenu au 29/12/2023 est le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="609 833 1334 1167"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille*</th> <th>Score cible (score de l’univers d’analyse)*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Empreinte carbone</td> <td>50,02 tCO2/M€ investi</td> <td>117,25 tCO2/M€ investi</td> </tr> <tr> <td>Rémunération Responsable des dirigeants</td> <td>0,78 %</td> <td>0,35 %</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (score de l’univers d’analyse)*	Empreinte carbone	50,02 tCO2/M€ investi	117,25 tCO2/M€ investi	Rémunération Responsable des dirigeants	0,78 %	0,35 %
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (score de l’univers d’analyse)*								
Empreinte carbone	50,02 tCO2/M€ investi	117,25 tCO2/M€ investi								
Rémunération Responsable des dirigeants	0,78 %	0,35 %								
<p>Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social</p>	<p>L’actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 80% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis à la section “Quels sont les objectifs des Investissements Durables que le Produit Financier entend partiellement réaliser et comment l’Investissement Durable contribue-t-il à ces objectifs ?” de l’annexe SFDR au prospectus.</p> <p>Cette contrainte fait l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.</p> <p>A titre d’exemple, au 29/12/2023, le produit financier était investi à hauteur de 85,26% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion décrite à la section “Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?” ci-dessous.</p>									

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : les émetteurs de l'univers d'analyse ayant la plus mauvaise note selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT sont exclus du portefeuille. Au global, au moins 20% des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus après application de cette contrainte combinée avec la politique d'exclusion. Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier<sup>1</sup> et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 20% des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 20% des émetteurs les plus mal notés<sup>2</sup>.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2022	2021
Méthodologie	<i>Exclusion</i>	<i>Exclusion</i>
Score limite/ Score cible	20,01%	20,03%
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	7,05	6,21

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est rendu nécessaire par la réglementation française ou européenne.

<sup>1</sup> 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note supérieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

<sup>2</sup> 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

	2022
Indicateur	<i>Empreinte carbone</i>
Description indicateur	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>
Produit financier	<i>68,97 tCO2</i>
Valeur comparable	<i>84,62 tCO2</i>

Indicateur 2

	2022
Indicateur	<i>Rémunération Responsable des dirigeants</i>
Description indicateur	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises intégrant des critères ESG dans la rémunération de leurs dirigeants.</i>

Produit financier	0,61 %
Valeur Comparable	0,35 %

#### Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2022
Poids des investissements durables	62,90%

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Le minimum d'investissement durable est précisé dans la question « **Ce Produit Financier avait-il un objectif d'investissement durable ?** »

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

1. L'atténuation du changement climatique ;
2. L'adaptation au changement climatique ;
3. L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
4. La transition vers une économie circulaire ;
5. La prévention et la réduction de la pollution ;
6. La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

La durabilité des investissements n'a pas été évaluée en tenant compte de l'alignement des investissements à la Taxonomie Européenne mais au moyen d'une méthode développée par la Société de Gestion et précisée ci-dessous.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

1. Le respect et la promotion des droits humains ;
2. Le développement des territoires, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise (communautés, clients, fournisseurs etc.) et afin d'adresser les enjeux de relocalisations, de lutte contre les fractures territoriales et de soutien aux acteurs locaux ;

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des enjeux environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements



durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres thématiques.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités a été évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

- La méthodologie d'analyse extra-financière « GREaT », propre à la Société de Gestion, qui permet de couvrir l'ensemble des thématiques environnementales et sociales ;
- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris ;
- L'exposition d'un émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique<sup>3</sup>.

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM-TFSA\_Méthodologie investissements durables » disponible ici : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Afin de s'assurer que l'investissement contribuait à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, et ne causait pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la Société de Gestion a systématiquement contrôlé :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources humaines et environnementales. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière « GREaT » propre à la société de gestion ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux (déforestation, charbon thermique, pétrole et gaz) avec mise en œuvre d'une politique d'exclusion ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux sociaux et de bonne gouvernance.

Des notes limites ou des critères de disqualification sont définis pour chaque élément mentionné ci-dessus. Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM-TFSA\_Méthodologie investissements durables » disponible ici : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

<sup>3</sup> La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : <https://www.ecologie.gouv.fr/label-greenfin>

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

*Le règlement délégué (UE) 2022/1288<sup>4</sup> définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Tous les indicateurs concernant les incidences négatives définis dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 du Règlement délégué SFDR sont pris en compte dans l'analyse des potentiels impacts négatifs, soit directement lorsque l'indicateur est intégré tel quel dans l'analyse extra-financière, soit indirectement via l'utilisation d'indicateurs relatifs à la même thématique.

Une description plus complète de la manière dont ces indicateurs ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, un lien vers la page contenant le document « LBP AM-TFSA \_ Méthodologie investissements durables » est disponible via :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM-TFSA \_

<sup>4</sup> Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

Méthodologie investissements durables » disponible ici :  
<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion<sup>5</sup> ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote<sup>6</sup>;

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :  
<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .

<sup>5</sup> Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

<sup>6</sup> Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

Non



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 29/12/2023, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 29/12/2023

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP UW USD	Actions	Technologies de l'Information	7,76%	Etats-Unis
NVIDIA CORP UW USD	Actions	Technologies de l'Information	6,30%	Etats-Unis
CLEAN HARBORS INC UN USD	Actions	Industrie	4,81%	Etats-Unis
EATON CORP PLC UN USD	Actions	Industrie	4,70%	Etats-Unis
EMERSON ELECTRIC CO UN USD	Actions	Industrie	3,44%	Etats-Unis
XYLEM INC UN USD	Actions	Industrie	3,07%	Etats-Unis
MONDELEZ INTERNATIONAL INC-A UW USD	Actions	Biens de Consommation de Base	2,63%	Etats-Unis
SIEMENS AG-REG GY EUR	Actions	Industrie	2,52%	Allemagne
NATIONAL GRID PLC LN GBp	Actions	Services aux Collectivités	2,42%	Royaume-Uni
NESTLE SA-REG SE CHF	Actions	Biens de Consommation de Base	2,39%	Suisse
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN FP EUR	Actions	Industrie	2,34%	France
SSE PLC LN GBp	Actions	Services aux Collectivités	2,26%	Royaume-Uni
INGERSOLL-RAND INC UN USD	Actions	Industrie	2,23%	Etats-Unis
REPUBLIC SERVICES INC UN USD	Actions	Industrie	2,14%	Etats-Unis
REXEL SA FP EUR	Actions	Industrie	2,14%	France



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● *Quelle était l'allocation des actifs ?*

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 99,91% de son actif net au 29/12/2023.

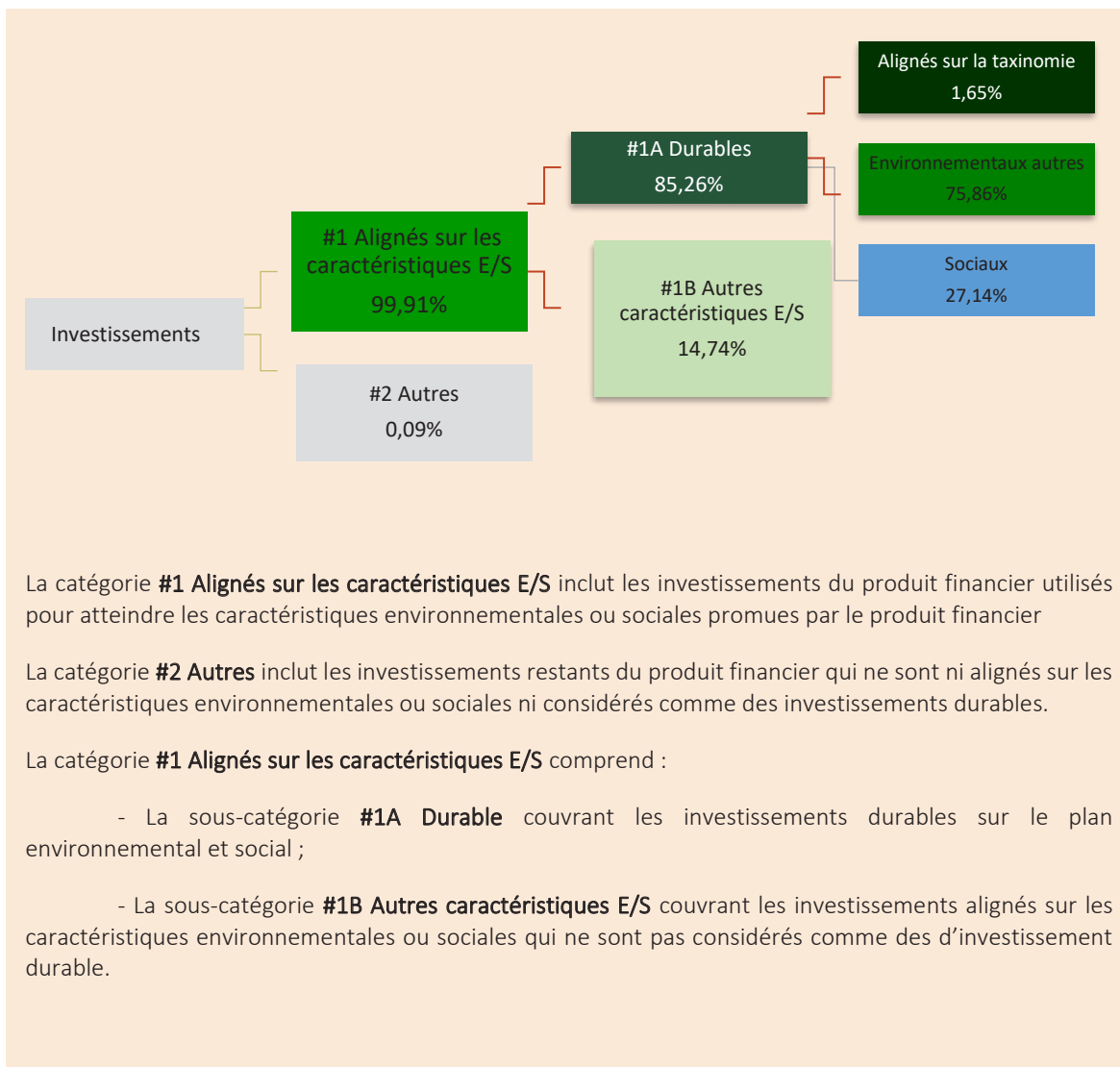
La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 80% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 85,26% de son actif net au 29/12/2023.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 75,86% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 27,14% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"<sup>7</sup>. Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 1,65% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

---

<sup>7</sup> Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des d’investissement durable.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 29/12/2023, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représente 98,78% de l’AuM :

Gics1	Poids
Energie	0%
Matériaux	4,59%
Industrie	50,02%
Consommation discrétionnaire	4,59%
Biens de consommation de base	5,02%
Santé	0%

Finance	1,49%
Technologie de l'information	25,99%
Services de communication	0%
Services aux collectivités	7,09%
Immobilier	0%

Investissement en obligations, qui représente de l'AuM :

Bics1	Poids
Backed securities	
Matériaux de base	
Communications	
Biens de consommation cycliques	
Bien de consommation non cycliques	
Diversifié	
Energie	
Finance	
Fonds	
Gouvernement	
Industrie	
Titres hypothécaires	
Technologie	
Services aux collectivités	

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représente 1,22% de l'AuM :

Autres	Poids
Liquidités et OPC de Trésorerie	0%
OPC	0%
Autres et liquidités	1,22%
Produits dérivés	0%

Au 29/12/2023, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 2,26% de l'actif net du fonds.



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE<sup>8</sup> ?

<sup>8</sup> Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

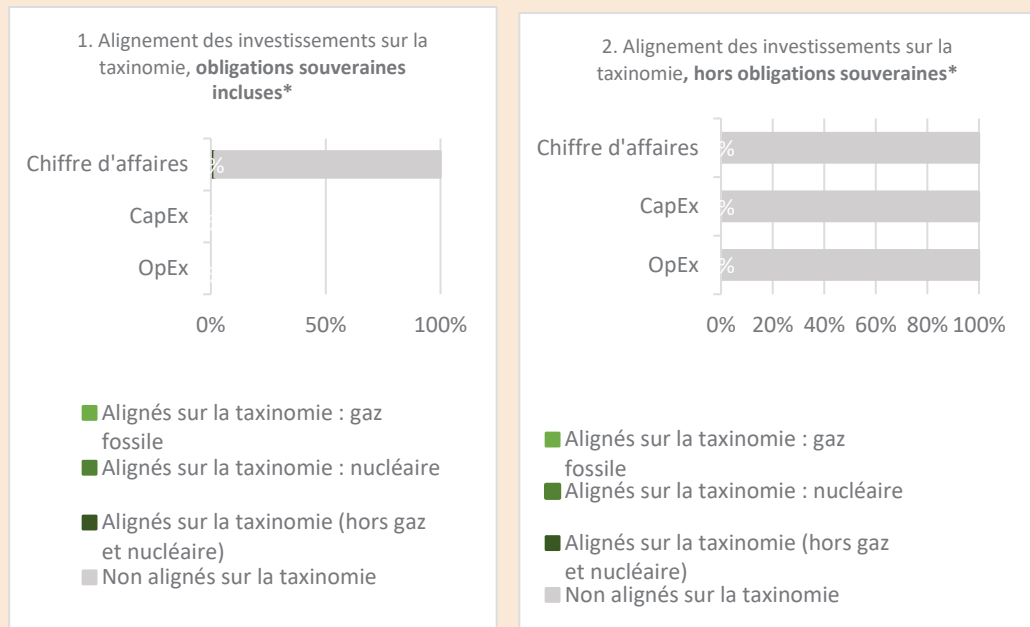
● **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

Oui

Dans le gaz fossile       Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 29/12/2023. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.



La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0% et 2,78% respectivement au 29/12/2023.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

*Non applicable*

**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 80% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 75,86% au 29/12/2023

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.




**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 80% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 27,14% au 29/12/2023

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 0,09% de l'actif net de l'OPC au 29/12/2023, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- Les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- La politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier par le biais de contrôles *post-trade*.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.

### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?



- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

*Non applicable*

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

*Non applicable*

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

*Non applicable*

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

*Non applicable*

# **TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR (ex : LBPAM ISR GLOBAL CLIMATE CHANGE)**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
La Banque Postale Asset Management

36, quai Henri IV  
75004 Paris

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 décembre 2023

# **TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR (ex : LBPAM ISR GLOBAL CLIMATE CHANGE)**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
La Banque Postale Asset Management

36, quai Henri IV  
75004 Paris

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 décembre 2023

---

Aux porteurs de parts du FCP TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR (ex : LBPAM  
ISR GLOBAL CLIMATE CHANGE),

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR (ex : LBPAM ISR GLOBAL CLIMATE CHANGE) constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion sur les comptes annuels**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 17 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes  
Scacchi & Associés



Olivier GALIENNE